



Les inégalités dans l'enseignement supérieur et la recherche

2ème CONFERENCE INTERNATIONALE DU RESUP

Lausanne, les 18, 19 et 20 juin 2009

Conférence organisée par le Réseau d'Etude sur l'Enseignement Supérieur (RESUP) en
partenariat avec

l'Observatoire Science, Politique et Société (OSPS)

Faculté des sciences sociales et politiques (SSP)

Université de Lausanne (UNIL)

Présentation de la conférence

Les inégalités dans l'enseignement supérieur et la recherche constituent un enjeu central dans l'analyse des systèmes et institutions universitaires. Ces dernières années, les problématiques ont été renouvelées et diversifiées dans le triple contexte d'expansion, de différenciation et d'internationalisation des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche : des inégalités d'accès aux inégalités de succès et d'insertion professionnelle des étudiants, des inégalités individuelles aux inégalités collectives, des inégalités de ressources individuelles aux inégalités de ressources institutionnelles... la lecture des inégalités s'est amplement complexifiée.

Historiquement, les inégalités dans l'enseignement supérieur ont longtemps été ignorées, puis discrètement constatées. On a ensuite assisté à une publicisation des critères, puis à des tentatives de construction d'instruments qui visent à mesurer, corriger et contrôler les inégalités. De la fatalité à l'action, les inégalités constituent l'une des problématiques dominantes des recherches menées sur les enseignements supérieurs.

Trois dimensions caractérisent cette dynamique de problématisation accrue des inégalités :

- En premier lieu, *la mesure des inégalités*, en tant que problème tant (a) méthodologique que (b) politique.

(a) Problème *méthodologique* d'abord, car les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche diffèrent entre eux. Qu'il s'agisse de la définition de ce qui constitue l'enseignement supérieur ou la production scientifique, de la structure du système (binaire, diversifié) ou des carrières académiques, l'organisation des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche est toujours héritée d'une histoire nationale. La mesure des inégalités suppose donc, d'un point de vue méthodologique, à la fois une contextualisation préalable des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche et du rôle dévolu aux différentes institutions qui le composent et une élaboration conjointe de la mesure des inégalités. Malgré ces difficultés, les données

comparatives sont de plus en plus recherchées et travaillées, qu'il s'agisse de la participation à l'enseignement supérieur et à la recherche ou du positionnement des institutions sur le marché international, tel qu'il prend corps à travers un nombre croissant de classements. Dans les « sociétés du savoir », la qualité de la recherche et de la formation des individus détermine également la compétitivité. En conséquence, le référencement des systèmes et des institutions au niveau international gagne en importance, comme en témoignent par exemple les efforts concertés de l'OCDE et de l'UNESCO pour construire une mesure comparée des inégalités d'accès des étudiants (Clancy, 2007). On observe également une augmentation des débats et polémiques relatives aux outils de mesure des inégalités tant en économie qu'en sciences sociales (Vinod et al., 2000 ; Breen et al., 2005 ; Shavit et Blossfeld, 1993, etc.), les modèles statistiques utilisés prêtant souvent à controverse.

b) *Problème politique* ensuite, car cette mise en concurrence des institutions et des systèmes rend toujours plus visible le positionnement des sociétés et de leurs Etats dans la compétition internationale. Entre pression internationale visant à normaliser la mesure de certaines inégalités (d'accès, d'équité, de genre, de résultats des institutions...) et pression sociale pour la reconnaissance ou, à l'inverse, l'occultation de certaines inégalités (l'origine ethno-raciale sociale, géographique...), l'enjeu est éminemment politique. Mesurer les inégalités implique en premier lieu de les reconnaître. Cette reconnaissance procède d'une négociation sociétale de critères dont la légitimité varie selon les histoires nationales.

- En second lieu, *la définition sociétale des critères* de lecture des inégalités : appartenance ethno-raciale, sexe, origine géographique, origine sociale, etc. constituent autant de catégories possibles de lecture des inégalités. Historiquement, chaque Etat-Nation a développé une catégorie dominante et légitimée, d'autres, comme le genre, s'imposant progressivement comme une norme universelle. Cette définition sociétale des critères caractérise à la fois les inégalités entre individus et entre institutions d'enseignement supérieur. La circulation des idées conjuguée à la nécessité d'affiner la lecture de ces inégalités conduit depuis deux décennies à une diversification des critères pris en compte.

Au niveau des systèmes et des institutions, la lecture des inégalités procède d'une doctrine nationale et de la reconnaissance d'une différenciation des institutions. Ainsi, en France, on a longtemps postulé l'égalité des universités et des diplômes délivrés, excluant de facto toute analyse des inégalités entre universités (sinon avec les Grandes écoles). En revanche, aux Etats-Unis, le système est construit sur le principe d'une différenciation de ces dernières, ce qui normalise précocement la mesure des inégalités entre institutions.

De ces différences historiquement héritées découle des jeux d'acteurs originaux dans la définition sociétale de ces critères : pouvoirs publics, institutions et sociétés se rencontrent alors dans des configurations distinctes lorsqu'il s'agit de définir les critères légitimes de mesure des inégalités. Aux Etats-Unis par exemple, les politiques d'*affirmative action* (et donc le critère d'inégalité ethno-raciale) ont d'abord fait l'objet de politiques institutionnelles, avant que la société ne s'en saisisse par le biais de référendums, conduisant les autorités publiques à en interdire l'usage. Ces configurations d'acteurs conditionnent la mise en œuvre déclarée ou, au contraire, discrète de politiques basées sur des critères non légitimés nationalement. Les modalités de traitement des inégalités dépendent de la nature des consensus nationaux relatifs aux catégories de lecture des inégalités.

- *Le traitement des inégalités* constitue donc la troisième dimension centrale de la problématique des inégalités. Procède-t-il d'un principe d'universalité ou de discrimination positive ? Le traitement des inégalités apparaît aux Etats-Unis dès les années 1940 sous l'impulsion de J.B. Conant et du développement du *Scholastic Assessment Test* (SAT) comme

outil de mesure de la valeur académique « pure » des individus, censée être déconnectée de la culture. Si l'usage du SAT n'a pas produit les effets escomptés, il constitue l'un des premiers outils de traitement des inégalités. A ce type d'outil socio-technique se sont ensuite ajoutés d'autres types d'institutions : qu'il s'agisse de services administratifs, politiques ou universitaires, créés sous l'impulsion des autorités publiques ou des institutions, ces deux dernières décennies ont vu l'explosion du nombre et des types d'institutions dédiées à la correction des inégalités. Concernant l'accès des étudiants par exemple, les critères de sélection se sont complexifiés, le jeu des bourses également, et le problème de l'accès au diplôme a donné lieu à la mise en œuvre de cours de soutien (Afrique du Sud, Etats-Unis) organisés au niveau disciplinaire, facultaire ou institutionnel selon la culture de l'institution, de tutorat (en France par exemple), ou encore par des incitations financières (Afrique du Sud) avec une tentative d'indexation du financement public sur l'accès des étudiants issus des minorités désavantagées dans la course aux diplômes.

Ces différentes évolutions dans la mesure, la définition sociétale et le traitement des inégalités justifient par conséquent d'interroger « les inégalités dans l'enseignement supérieur et la recherche », et cette thématique sera au cœur de la conférence internationale qu'organise le RESUP à l'Université de Lausanne les 18, 19 et 20 juin 2009.

A cette occasion, il s'agira aussi bien de rendre compte des transformations avérées ou en cours des inégalités, de leurs modes de production et de leurs mesures que d'analyser leurs conséquences effectives. En conséquence, les communications comparant ces dynamiques dans une perspective internationale seront particulièrement bienvenues, tout comme les études de cas nationales ou institutionnelles. Les propositions de communication devront être empiriquement fondées, et s'inscrire dans l'un des cinq ateliers thématiques ci-après.

Atelier 1 : Les inégalités d'accès et de succès

Entre 1970 et 2000, l'accès mondial à l'enseignement supérieur a quasiment quadruplé (Gradstein et Nikitin, 2004), atteignant 100 millions d'étudiants. Cette augmentation ne découle pas simplement d'une dynamique démographique mais reflète également l'impact de politiques sociales et économiques mises en œuvre par les gouvernements. L'expansion de l'accès à l'enseignement supérieur procède de priorités économiques liées au changement technologique, à la globalisation, et à une compétition internationale accrue. Elle conduit à une réduction progressive des inégalités d'accès aux systèmes d'enseignement supérieur, les taux d'accès augmentant en effet partout, quoique dans des mesures variées. Mais si la question de l'expansion des enseignements supérieurs demeure d'actualité, qu'il s'agisse de systèmes où l'on observe une stagnation (depuis le milieu des années 90 dans un certain nombre de systèmes en Europe), ou de systèmes en développement (comme l'Afrique du Sud, l'Indonésie, le Mexique...), elle cède progressivement le pas à celle de l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur à des groupes jusque là sous-représentés. Comment sont définis et mesurés l'accès et l'équité aux niveaux institutionnel, national et global ?

Cet atelier propose d'interroger les inégalités d'accès et de succès des étudiantEs dans l'enseignement supérieur sous l'angle tant des processus de définition des inégalités que de la construction des mesures des inégalités, mais aussi des politiques nationales et institutionnelles de compensation de ces inégalités (pondération des critères académiques, taxes d'inscription, bourses, prêts, cours de soutien, tutorat...). Comment sont identifiés les problèmes, par qui, à quelles politiques donnent-ils naissance, pourquoi et avec quels résultats ?

Atelier 2 : les inégalités de carrière académique

Les inégalités de carrière académique peuvent pour le moins être abordées sous deux angles:

- On pense en premier lieu aux individus et à leur accès différencié aux différents statuts académiques (du doctorant au professeur), aux jeux de recrutement et à leurs effets, au degré de stabilité des emplois (poste permanent à plein temps versus poste précaire à temps partiel), aux échelles de salaires (distinctes selon les institutions et les systèmes), aux conditions de travail (charges d'enseignement, infrastructures de recherche). Selon les systèmes et les institutions, quelles sont les inégalités de carrière prégnantes, et quels individus concernent-elles ? Peut-on identifier des logiques d'inégalités de carrières disciplinaires, nationales et internationales ?
- En second lieu, ces inégalités de carrières individuelles font écho aux inégalités institutionnelles en terme de ressources (humaines, financières, infrastructurelles, réputationnelles, etc.). Confrontées à un nombre croissant d'étudiants, les universités sont tenues de gérer la nécessaire augmentation du nombre de leur personnel universitaire, par exemple en prenant en compte la représentation des femmes qui s'affirme partout comme exigence de la tutelle, et en fonction des ressources dont elles disposent. Leur degré de prestige sur le marché de l'enseignement supérieur, ainsi que leur flexibilité dans les négociations salariales contraignent l'espace des recrutements possibles. La tradition de mobilité nationale ou internationale des enseignants chercheurs et, plus largement, la situation du marché de l'emploi des universitaires, vient également différencier les opportunités de carrières académiques selon les institutions. Comment les institutions - qui jouent un rôle croissant dans la gestion de problèmes relevant jusque-là des disciplines (Musselin, 2005) et notamment en ce qui concerne la gestion du personnel académique (Enders, 1999) – se saisissent-elles de ce problème des inégalités de ressources dans leur gestion des carrières académiques ?

Atelier 3 : Les inégalités de genre

Les inégalités de genre sont multidimensionnelles. Elles reproduisent dans des mesures variées et évolutives les inégalités héritées d'une certaine organisation sociale caractérisée par une domination masculine.

Les inégalités entre hommes et femmes dans l'enseignement supérieur ont longtemps été étudiées sous l'angle de l'accès : au système d'enseignement supérieur, aux disciplines scientifiques, aux formations élitistes, etc. On assiste aujourd'hui à un renversement progressif de situation au niveau des systèmes d'enseignement supérieur: dans un nombre croissant de sociétés, les étudiantes sont plus nombreuses que les étudiants à accéder à l'enseignement supérieur. Des politiques visant à stimuler l'accès de ces derniers commencent ainsi à apparaître.

En revanche, selon les institutions et les disciplines, des différences genrées d'orientation perdurent, tout comme dans l'accès aux troisièmes cycles, au doctorat et aux professions universitaires. Certaines politiques visent à pallier ce problème : campagnes d'information visant à convaincre les étudiantes de s'inscrire dans les filières scientifiques, commissions pour l'égalité des chances dans les directions universitaires, *mentoring*, politique de recrutement visant à privilégier le recrutement des femmes, etc. Qu'il s'agisse des niveaux européens, nationaux ou locaux, des instruments sont mis en œuvre pour pondérer les inégalités genrées. Dans quelle mesure ces politiques et mesures prises permettent-elles de réduire ce type d'inégalité ? A l'inverse, assiste-t-on paradoxalement à une reproduction des inégalités genrées via des politiques

dites égalitaires ? Quels sont les différents effets « pervers » des politiques égalitaires sur la promotion des femmes dans les systèmes éducatifs et les carrières académiques ?

Enfin, au-delà de l'inégalité d'accès aux différents niveaux de formation, les inégalités de genre sont aussi critiquées sous l'angle des savoirs légitimes, considérés comme emblématiques d'une domination culturelle construite par les hommes. La diversification des curricula et notamment le développement des études genre constitue une tentative de réponse à cette domination.

Atelier 4 : Les inégalités inter-institutionnelles

Si les inégalités ont d'abord été analysées sous l'angle des individus et de leurs groupes d'appartenances, la mesure des inégalités entre institutions s'est fortement développée en même temps que le postulat de l'égalité entre universités - qui prévalait dans certains systèmes (p.ex., en France) - était mis à mal. Inégalités de ressources financières (financement public vs financement privé, indexation du financement sur les résultats, financement sectoriel différencié, etc., inégalités de positionnement sur le marché de l'enseignement supérieur local, national ou international (qui attire-t-on ? étudiants, universités partenaires étrangères, partenaires locaux ? dans quel contexte et avec quels résultats ?), inégalités territoriales, inégalités de capacités d'action et d'autonomie face aux autorités publiques, constituent autant de clefs de lecture des inégalités.

Dans ce contexte de mesure accrue des inégalités de ressources et de résultats, les institutions d'enseignement supérieur et de recherche deviennent-elles comptables de leurs activités et de leur efficacité ? Par exemple, l'Etat de Floride a, au cours des années quatre-vingt dix, rebaptisé et redéfini ses indicateurs de performance en collaboration avec les dirigeants des campus, aboutissant à six « *accountability measures* » (St John et al., 2001). Selon les critères choisis, cette mesure de l'efficacité peut à la fois augmenter les inégalités de ressources entre institutions – par exemple si le financement est uniquement indexé sur le nombre de prix Nobel, de publications *per capita*, sur le degré de prestige académique des enseignants et étudiants recrutés, etc. – mais peut aussi pondérer les inégalités – lorsque par exemple est mesurée la mobilité sociale des étudiants promus par l'institution, les services rendus à la communauté, etc. On le voit bien, les conséquences de la mesure des inégalités interinstitutionnelles dépendent largement des valeurs et orientations qu'elle traduit.

La diffusion de classements et les mesures qui en découlent participent de ce phénomène. On pense bien sûr au *ranking* de Shanghai et à ses effets par exemple sur le regroupement d'universités françaises à des fins de plus grande visibilité. Mais d'autres classements nationaux ou internationaux existent qui traduisent des critères de mesure originaux et, partant, des conceptions distinctes du rôle des enseignements supérieurs. Par exemple, le classement des universités américaines par le *Washington Monthly* (2005) utilise comme indicateur la capacité d'une institution à produire de la mobilité sociale.

Quels sont aujourd'hui, selon les systèmes, les critères de mesure des inégalités interinstitutionnelles ? Peut-on mesurer les effets de la diffusion de ces mesures sur les institutions d'enseignement supérieur et les systèmes ?

Atelier 5: Inégalités et production de la connaissance

A l'instar de l'enseignement supérieur, l'espace social de la recherche est également caractérisé par une distribution inégale des ressources matérielle et symbolique entre chercheurs et instituts de recherche. Cette inégalité est en partie imputable à la spécificité de l'organisation sociale du travail scientifique et, en particulier, aux modes d'allocation de ces ressources, organisées par les scientifiques eux-mêmes et basés en partie sur la réputation sociale et scientifique des chercheurs (Whitley, 2000 ; Latour, 1979). Définie comme un accès différencié aux différentes ressources (matérielle et symbolique) en fonction de la position sociale occupée par le chercheur dans un champ disciplinaire donné, celle-ci est considérée comme juste ou acceptable dans la mesure où l'organisation du travail scientifique, et notamment ses modes d'évaluations, favorise la qualité de la recherche. Ces processus ont été largement documentés en soulignant notamment les mécanismes de reproduction sociale des élites scientifiques et les effets de « conservatisme scientifique » tant sur le contenu que sur les méthodes (cf. la théorie des avantages cumulatifs, voir Cole, Cole, 1973). Dès lors les inégalités sociales dans le champ scientifique constituent à la fois un enjeu de connaissance mais également un enjeu de pouvoir (et donc de luttes) scientifique et académique. La diversification des modes de financement de la recherche et la transformation de l'organisation interne des universités que connaissent les systèmes nationaux de recherche et institutions académiques (Lepori, 2008 ; de Boer et al., 2007) ne devraient pas être sans effets sur la redistribution des ressources et les rapports d'autorités au sein du champ scientifique (Whitley, 2004). Dans quelle mesure ces nouveaux modes de financement de la recherche modifient-ils les inégalités d'accès aux ressources matérielles et symbolique et par là même aux rapports de force au sein de et entre les disciplines ? Dans quelle mesure et de quelles manières ces récentes transformations interviennent-elles non seulement sur la structuration du champ scientifique (en particulier sur la distribution des ressources) mais également sur les pratiques de recherche, notamment sous l'angle de l'émergence de nouveaux domaines de recherche (« *disciplinary shifts* ») ? Quelles sont les stratégies individuelles et collectives déployées par les chercheurs pour prendre en considération ces nouvelles « contraintes » institutionnelles dans le cadre de leurs activités de recherche et dépasser les inégalités existantes ? Dans quelle mesure ces transformations interviennent-elles sur la hiérarchie des disciplines au sein d'un espace national donné ? Les mécanismes sociaux conduisant à des inégalités sociales dans les disciplines sont-ils reproductibles au niveau d'espaces régionaux et nationaux ? Comment ces accès différenciés aux ressources entre chercheurs, institutions, mais également entre régions et nations se marquent-ils dans des rapports de type « Nord-Sud » ? A cet égard, quel rôle les technologies de l'information et de la communication jouent-elles ?

Modalités pratiques

Les propositions de communication sont attendues pour le **15 décembre 2008**. Elles devront comporter le nom de l'auteur, son affiliation institutionnelle, et un résumé de 500 mots maximum présentant la problématique de la recherche, la méthodologie et les résultats escomptés. Les auteurs des propositions de communication retenues seront avertis le 30 janvier 2009, et le texte définitif de leur contribution (max. 45000 signes) devra être reçu au plus tard le 15 mai 2009 en format Word ou PDF. Les abstracts et communications pourront être écrits **en français ou en anglais** (les 2 langues du colloque). Les frais de séjour des intervenants (repas, hôtel) seront pris en charge (un intervenant par papier).

Ces documents devront être adressés à : Annick.Despont@unil.ch

Comité d'organisation du colloque

Martin Benninghoff, Gaële Goastellec, Michel Grossetti, Jean-Philippe Leresche et Christine Musselin

D'autres informations (actes, annuaire des chercheurs, actualités, etc.) sont disponibles sur le site du RESUP: <http://www.u-bordeaux2.fr/resup/> ou sur celui de l'Observatoire Science, Politique et Société (OSPS) : <http://www.unil.ch/osps>